

Canton de DREUX 1Arrondissement de DREUXPROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le **jeudi 06 novembre**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Dominique VIOLETTE ;
Adjoints :
Thierry BELLOIS, Eric BROCHARD, Philippe GEHAN, Claudia COURTOIS, Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET.
Conseillers municipaux.

Absents excusés : Alice GAUTHIER.

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23/09/2025 :

Jacques Isambert informe que l'avis à donner sur le PLHI à l'Agglomération n'a pas été mentionné sur le compte-rendu.

Mme le Maire confirme en effet que cet avis par délibération n'a pas été noté tout comme la délibération n'a pas été envoyée à l'Agglomération. Le délai réglementaire (jusqu'au 15/09/2025) donné par l'Agglomération aux communes pour délibérer, soit deux mois et demi après la délibération du Conseil communautaire du 30/06/2025, étant trop court et surtout posé en période estivale n'a pas pu être honoré par 61 communes sur 81. L'avis est donc réputé favorable.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Tarifs communaux 2026.

Mme le Maire informe le Conseil qu'il convient de **fixer les différents tarifs communaux pour 2026** :

Concessions cimetière :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les concessions cimetière dont les tarifs resteront les suivants :

	15 ANS	30 ANS
Concession de terrain	130 €	250 €
Columbarium :	275 €	540 €

Case 2 urnes		
Columbarium :	360 €	700 €
Case 3 à 4 urnes		
Jardin du Souvenir	DISPERSION	GRATUITE

Location salle polyvalente :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs qui resteront les suivants :

	ETE (1^{er}mai-30 septembre)	HIVER (1^{er} octobre-30 avril)
Habitants de la commune : - Journée (de 9h00 à 9h00) - Week end (vendredi 18h00 au lundi 9h00)	275.00 € 440.00 €	350.00 € 550.00 €
Habitants hors communes - Journée (de 9h00 à 9h00) - Week end (vendredi 18h00 au lundi 9h00)	450.00 € 770.00 €	520.00 € 900.00 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Travaux église St Pierre :

Signature Avenant à la Convention Maitrise d'œuvre du 15 juin 2025

Mme le Maire rappelle la convention signée le 23/06/2023 avec le Cabinet d'Architecture Régis Martin. L'objet de cette convention portait d'une part sur le diagnostic du bâtiment qui a été réalisé en 2024, et d'autre part sur la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux. Un avenant à cette convention est nécessaire afin d'apporter les modifications suivantes :

Changement du nom du Cabinet d'Architecture dénommé maintenant SARL Martin et Broise Architectes.

Révision du montant des travaux estimé à 780 763.60 € HT,

Projet réparti sur 5 tranches : une tranche ferme et quatre tranches optionnelles.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cet avenant.

Accord à l'unanimité.

Subvention Sauvegarde Art Français (annule et remplace la délibération du 27/02/2025)

Mme le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération portant sur la demande de subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français prise le 27/02/2025 afin de corriger le montant des travaux de la première tranche. Celui étant de 196 880.36 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Mme le Maire rappelle que la Sauvegarde de l'Art Français est une fondation reconnue d'utilité publique ayant pour vocation la protection et la valorisation du patrimoine national. Cette fondation peut soutenir les collectivités qui envisage de restaurer du patrimoine non classé.

Le plafond de cette subvention est de 18 000 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Demande du fonds de concours-Agglomération du Pays de Dreux.

Mme le Maire demande à retirer cette délibération qui est accordée.

En effet, le montant de la subvention demandé par la commune porte sur la totalité du fonds accordé soit 30 000 €, il n'est donc pas nécessaire de délibérer.

Délibération n° 4 : Modification des Statuts- Agglomération du Pays de Dreux.

Mme le Maire informe l'assemblée que les statuts de l'Agglomération du Pays de Dreux doivent être modifiés pour deux raisons :

L'extension du périmètre de la compétence liée à la construction, au financement, à l'acquisition ou à la rénovation et à l'entretien d'une caserne de gendarmerie dans le cadre fixé par l'article L.1311-19 du code général des collectivités territoriales sur le territoire de Châteauneuf-en-Thymerais.

La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur raccordés à la chaufferie principale desservant principalement les quartiers politiques de la ville situés sur les communes de Dreux et Vernouillet ».

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Recensement à la population : Recrutement des agents recenseurs.

Mme le Maire rappelle que la commune sera recensée au premier trimestre 2026. Elle rappelle également qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Afin de réaliser ce recensement, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs.

Le recrutement de deux vacataires est fait. Il s'agit donc de fixer les modalités de rémunération.

Petit rappel : un agent vacataire n'est pas recruté pour pourvoir un emploi de la collectivité, correspondant à un ensemble de tâches à accomplir, mais pour exécuter un acte isolé et identifiable.

La répartition du territoire communal sera la même que celle du dernier recensement :

- le bourg de Marville Moutiers Brûlé avec le hameau de Blainville pour l'un,
- les hameaux de la Vovette, Imbermais et Vigny pour l'autre.

La rémunération de chaque vacation s'établira comme suit :

- 0.75 € par feuille de logement,
- 1.50 € par bulletin individuel,
- 50 € par demi-journée de formation début janvier (sur 2 demi-journées)
- 100 € pour la tournée de reconnaissance (forfait entre 1 et 2 jours)

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

Dépôt pétition habitants de Blainville.

Mme le Maire nous informe que les habitants de Blainville ont déposé une pétition suite à l'accident survenu le 11/10/2025 au carrefour à Blainville. Demande de sécurisation urgente de l'intersection rue de Dreux, rue de la Libération et rue d'Ecluzelles ainsi que la mise en conformité des équipements communaux. Mme le Maire informe qu'elle a interpellé le département à ce sujet. Dans un premier temps, un comptage de véhicules et de vitesse sera réalisé pour ensuite réfléchir à un éventuel aménagement. Il est tout de même signalé que n'importe quel aménagement réalisé n'aurait pas évité cet accident.

Mr BROCHARD demande des nouvelles du locataire du logement communal.

Mr ECOLAN rappelle que la cérémonie du 11 Novembre 2025 aura lieu à 11h15.

Mme le Maire informe les conseillers de la venue de Mr Christophe LEDORVEN, président du Conseil Général le 27/11/2025 à 18H à la salle polyvalente pour une rencontre avec les habitants.

Mr Gehan communique la nouvelle date de la prochaine commission Marvillois : le 02/12/2025.

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Dominique VIOLETTE

Véronique BASTON